

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITE TRANSMANCHE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024
PRÉ-CONVOCAION EN DATE DU 29 MARS 2024
CONVOCAION EN DATE DU 04 OCTOBRE 2024

—————
DÉLIBÉRATION N°2024/CS/10/08

—————
**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**
—————

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT);
Vu les Arrêtés préfectoraux des 19/11/2000 et 11/10/2024 ;
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Les propositions du Président entendues ;
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu sa délibération n°2021/CS/10/02 du 13 octobre 2021 relative à l'élection du Président du syndicat mixte de promotion de l'activité Transmanche (SMPAT) ;

Vu sa délibération n°2021/CS/10/06 du 13 octobre 2021 relative à la désignation des membres de la CCSPL représentant les associations locales ;

Vu le règlement intérieur du SMPAT (titre IV, section IV, article 2) relatif à la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

Considérant que la CCSPL, présidée par le président du SMPAT, comprend des membres élus, à la représentation proportionnelle, parmi les membres du comité syndical. Elle comprend également des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le comité syndical ;

Considérant que suite à l'adhésion des deux nouveaux membres, la communauté de communes Falaises du Talou et la communauté de communes Terroir de Caux, il convient de revoir la composition des membres élus de la CCSPL ;

Considérant que les membres représentant les usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, désignés lors du comité syndical du 03 mars 2023, demeurent.

Considérant le dépôt auprès du Président de la seule liste ci-annexée.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de désigner :

Membres élus titulaires de la CCSPL :

- Monsieur GAUTIER André
- Monsieur PHILIPPE Patrice
- Madame VANDECANDELAERE Imelda
- Monsieur PATRIX Dominique
- Monsieur BLOC Jean-François

Membres élus suppléants de la CCSPL :

- Monsieur LHEUREUX Jérôme
- Monsieur RENOUX Vincent
- Monsieur ROULY Nicolas
- Monsieur GAGNAIRE Henry
- Monsieur LANGLOIS Nicolas

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Alain BAZILLE

Annexe

Liste unique de candidats à la CCSPL

Candidats en tant que membres élus titulaires	Candidats en tant que membres élus suppléants
Monsieur GAUTIER André Monsieur PHILIPPE Patrice Madame VANDECANDELAERE Imelda Monsieur PATRIX Dominique Monsieur BLOC Jean-François	Monsieur LHEUREUX Jérôme Monsieur RENOUX Vincent Monsieur ROULY Nicolas Monsieur GAGNAIRE Henry Monsieur LANGLOIS Nicolas